

MAIRIE DE RUFFEC**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****● SEANCE DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022 ●**

Membres du Conseil Municipal	23
Membres en exercice	23
Membres ayant délibéré	22
Date de la convocation	22/09/2022
Date d'affichage de la convocation	22/09/2022

PRESENTS : M. Thierry BASTIER, M. Jean-François JOBIT, Mme Sylvie BEAUVAL, Mme Nina BASTIER, Mme Nicole GAYOUX, Mme Catherine DEROUSSEAU, M. Jean-Pierre CHARDONNET, M. Éric MOULIGNIER, M. Guy PELLADEAUD, M. Jean-Michel ARDOUIN, Mme Catherine BELLANGER, M. Franck LOPEZ, M. Bernard PICHON, Mme Catherine BOULENGER, Mme Murielle BEAL, M. Jean-Michel JEANNET, M. François POHU

POUVOIRS : M. Hervé JAMBARD en faveur de Mme Nina BASTIER, M. Jean-Paul FORT en faveur de M. Thierry BASTIER, Mme Catherine SENNAVOINE en faveur de Mme Sylvie BEAUVAL, Mme Aurélie SARRAZIN en faveur de M. Jean-François JOBIT, Madame Nicole BOES en faveur de Mme Nicole GAYOUX

ABSENTS : M. Jean COITEUX

M. Jean-Michel ARDOUIN est désigné secrétaire de séance.

**AVIS SUR LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT PRÉSENTÉE PAR LA SCACHAP RELATIVE À LA
CRÉATION D'UN NOUVEL ENTREPÔT DE MARCHANDISE SIS ZI DE LA GARE**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2212-1 et suivants ;

Vu le Code de l'environnement, et notamment l'article R.512-46-11 ;

Vu l'arrêté ministériel du 12 mai 2020 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique 1510-2-b de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;

Vu la demande et le dossier d'enregistrement présentée par la SCACHAP, représentée par son directeur de site Monsieur Thierry Fockedey, relative à la création d'un nouvel entrepôt de marchandise sis ZI de la Gare et déposée en préfecture le 31 mars 2022 ;

Vu le permis de construire n°PC 016292 22 N0007 relatif à l'édification d'un bâtiment de plateforme logistique pour la distribution de marchandises et accordé le 5 juillet 2022 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 juin 2022 portant ouverture d'une consultation du public sur la demande d'enregistrement présentée par la SCACHAP relative à la création d'un nouvel entrepôt de marchandises, dit « bâtiment E », situé ZI de la Gare 16700 Ruffec.

Considérant que la SCACHAP, représentée par son directeur Monsieur Thierry Fockedey, a déposé une demande d'enregistrement pour la création d'un nouvel entrepôt de marchandise sis ZI de la Gare conformément à la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement ;

Considérant qu'en application de l'article R.512-46-11 du Code de l'environnement en vigueur, le Préfet transmet pour avis au Conseil Municipal de la commune d'implantation du projet la demande et le dossier d'enregistrement ;

Considérant qu'en application de l'article susmentionné, l'avis du Conseil Municipal doit être adressé au préfet dans les quinze jours suivant la fin de la consultation ;

Considérant que la consultation du public relative au dossier d'enregistrement a eu lieu du jeudi 25 août 2022 au vendredi 23 septembre 2022 ;

Considérant que la Commune de Ruffec, représentée par Monsieur Thierry Bastier, a accordé le permis de construire susvisé ;

DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : Donne un avis favorable à la demande d'enregistrement déposée par la SCACHAP, représentée par son directeur de site Monsieur Thierry Fockede, pour la construction d'un nouvel entrepôt de marchandise sis ZI de la Gare.

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités afférentes.

ARTICLE 3 : La présente délibération sera publiée sur le site Internet de la Commune et ampliation en sera adressée à Madame la Préfète.

Publiée sur le site Internet
de la Commune le

29 SEP. 2022



Pour copie conforme
Le Maire,
Thierry BASTIER